150, rue Plante, Lévis (Québec) G7A 2N9
418 834-2473 poste 67501 • clair-soleil@csnavigateurs.qc.ca
clairsoleil.csdn.qc.ca

Procès-verbal du Conseil d'établissement
École Clair-Soleil

SÉANCE ORDINAIRE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil d'établissement de l'École Clair-Soleil, tenue le 24 mars 2025 à 19 h, à la bibliothèque de l'École de l'Envol, située au 1101, route des Rivières à Lévis

Étaient présents :

Johanne Bouffard, représentante du personnel du service de garde
Mélanie Frève, enseignante
Michelle Gagnon-Poliquin, vice-présidente
Lucie Grould, parent
Nathalie Lacasse, enseignante-ortho
Isabelle Landry, enseignante
Manon Létourneau, présidente et représentante au comité de parents
Louis-Charles René, secrétaire
Joël Savoie, substitut au comité de parents
Marie-Claude Tousignant, représentante du personnel de soutien

Étaient absents :
Alex Hamel, substitut-parent au CE

Participait également :

Nancy Roy, directrice

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. PRÉLIMINAIRES :
   1.1 Ouverture de la rencontre;
   1.2 Présences et vérification du quorum;
   1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
   1.4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 3 février 2025;
   1.5 Suivis au procès-verbal;
   1.6 Parole au public;
2. CONSULTATIONS-DÉCISIONS :
   2.1 Adoption du temps des spécialités 2025-2026;
   2.2 Photos scolaires, 2025-2026;
   2.3 Ma boutique scolaire, 2025-2026;
   2.4 Aide aux parents (conférence, gestion du changement;
   2.5 Porte ton pyj;

3. CORRESPONDANCE

4. INFORMATIONS :
   4.1 Inscriptions 2025-2026;
   4.2 Modulaires 2025-2026;
   4.3 Boisé;

5. RAPPORTS :
   5.1 Rapport du représentant au Comité de parents;
   5.2 Rapport du représentant des enseignants;
   5.3 Rapport du représentant du service de garde;
   5.4 Rapport du représentant du personnel de soutien;
   5.5 Rapport de la direction;

6. AUTRES POINTS :
   6.1 Critère de sélection d'une direction d'établissement scolaire;

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la rencontre

Madame Manon Létourneau, présidente, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19 h03.

1.2 Présences et vérification du quorum

Madame Manon Létourneau, présidente, vérifie les présences et confirme que le quorum est atteint.

1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Nancy Roy, directrice, demande l'ajout du point 2.5 – Porte ton pyj.

Il est précisé que le point *6.1 Consultation critères de direction d'établissement scolaire,* sera traité à la fin de l'ordre du jour puisqu'il nécessite un huis clos sans la présence de la direction, ni observateur.

CE-24-25-28 L'adoption de l'ordre du jour est proposée par madame Nathalie Lacasse, appuyée par madame Michelle Gagnon-Poliquin comme modifié.

Adoptée à l'unanimité.

1.4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 3 février 2025

CE-24-25-29 Madame Isabelle Landry, appuyée par madame Mélanie Frève, propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 3 février 2025, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

1.5 Suivis au procès-verbal

Madame Nancy Roy, directrice, mentionne les points suivants en suivi au procès-verbal du 3 février 2025 :

- *Format des journées pédagogiques* : madame Roy et madame Bouffard devaient faire une revue des pratiques dans les autres services de garde fréquentés par nos élèves, afin d'évaluer la possibilité de retenir certaines bonnes pratiques pour l'an prochain à Clair-Soleil.
    - Concernant le double service, soit une partie des enfants en sortie et une autre qui reste à l'école, et cela selon le choix du parent, cette pratique crée des enjeux de rentabilité si trop peu d'enfants restent sur place ou vont en sortie. Cela peut aussi engendrer des problèmes de personnel puisqu'il faut diviser la force de travail en deux. Il y a aussi un enjeu d'équité entre les enfants qui doivent rester sur place et ceux qui peuvent quitter en sortie. Cette pratique ne sera pas retenue.
    - Concernant l'inscription en bloc aux journées pédagogiques. Les parents du CE considèrent que la formule que nous avions précédemment à Clair-Soleil est préférable, c'est-à-dire l'inscription d'une journée à la fois au cours du calendrier scolaire.

- *Livres de la bibliothèque du bâtiment condamné* : quelques livres ont été récupérées par l'employé d'entretien de l'école pour compléter les besoins des enseignantes du préscolaire.

- *Inscription au service de garde 2025-2026* : Les inscriptions débuteront sur Mozaïk le 28 mars et se termineront le 11 avril.

1.6 Parole au public

- Est-ce que les procès-verbaux des séances du CE pourraient être rendus disponibles avant leur adoption au CE suivant?

  Madame Nancy Roy mentionne que ce ne sera pas possible. Il faut que les membres du CE aient pu réviser le document et l'adopter pour s'assurer que l'information s'y retrouvant soit exacte.

- Concernant les journées pédagogiques : est-ce que c'est possible de consulter les parents pour connaître leur opinion concernant le nombre de sorties ? Ces dernières sont coûteuses et nombreuses et il pourrait être intéressant de réévaluer la pertinence d'en tenir autant.

  Mme Manon Létourneau mentionne qu'elle est d'accord de consulter et de poursuivre la réflexion sur le coût des activités.

Madame Bouffard précise que les sorties permettent de libérer les salles de classe afin que les enseignants en planification durant ces journées aient accès à leurs locaux.

- À propos du message du CSSDN précisant que toutes les informations concernant les modulaires proviendraient maintenant directement d'eux, il demeure important que les parents puissent poser les questions directement lors des CE. En effet, il s'agit du lieu officiel où ceux-ci sont représentés et invités à participer.

  Madame Nancy Roy prend note de cette demande et confirme que le CE demeurera un lieu où les parents peuvent poser leur question et mentionner leurs inquiétudes par rapport à ce projet.

  Une première inquiétude mentionnée par le public concerne la cour d'école pour les modulaires. Qu'est-ce qui est réellement prévu?

  Une seconde inquiétude concerne la présence de toilette privée ou pour personnes handicapées accessible pour les enfants.

  Un troisième point concerne l'élaboration et la communication d'un plan B en cas de retard de livraison de l'école modulaire à la rentrée 2025.

  Finalement, il faut réitérer le message fait au CSSDN à propos de l'importance d'avoir des communications fréquentes, même si elles ne servent qu'à mentionner que le dossier suit son cours. Le public veut en savoir davantage sur le respect des échéanciers et le bon déroulement des travaux. On parle d'au moins une communication par mois.

- Lors de la période de déménagement, ou au moment de ramasser le matériel dans les écoles hôtes, les parents peuvent apporter une aide précieuse et venir aider l'équipe-école dans cette période intense. Il faut faire appel et mobiliser la communauté de notre école.

- Est-ce que la participation au programme *Nager pour survivre* de la Société de sauvetage du Québec sera ramené au programme l'an prochain?

  Madame Roy mentionne que ce sont les enseignants qui déterminent les activités au programme en début d'année scolaire.

2.0 CONSULTATIONS-DÉCISIONS

2.1 Adoption du temps des spécialités 2025-2026

Madame Nancy Roy, directrice, dépose un document et présente la grille concernant le temps alloué aux matières qui doit être adopté par le conseil pour la prochaine année, et répond aux questions.

Elle mentionne qu'il s'agit du statu quo par rapport à l'année qui se termine, soit :

- Pour le 1er cycle : 2 périodes d'anglais, 4 périodes d'éducation physique et à la santé et 3 périodes de musique.
- Pour le 2e cycle et la 5e année : 3 périodes d'anglais, 4 périodes d'éducation physique et à la santé, et 2 périodes de musique.
- Pour le préscolaire 5 ans : 1 période d'éducation physique et à la santé et 1 période de musique.

CE-24-25-30 IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Landry;

IL EST APPUYÉ par monsieur Joël Savoie;

QUE le conseil d'établissement adopte le temps alloué aux matières de l'École Clair-Soleil pour l'année 2025-2026, comme déposé.

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Photo scolaire 2025-2026

Madame Nancy Roy mentionne que l'on doit choisir la compagnie de photo scolaire pour l'an prochain.

La plupart des compagnies donnent sensiblement les mêmes services.

Nous avons reçu pour l'an prochain les offres des compagnies suivantes :

- ***Photo Repensée*** de Montréal, c'est notre compagnie depuis 3 ans.
- ***EnfantsClik*** de Montréal.
- ***Photobanque*** de Sherbrooke.
- ***Studio la Pomme verte*** de Montréal, on a déjà fait affaire avec eux il y a une dizaine d'années.
- ***Studion Laurea*** de Montréal.

CE-24-25-31 IL EST PROPOSÉ PAR madame Lucie Grould;

Il EST APPUYÉ PAR madame Mélanie Frève;

Que le conseil d'établissement approuve le choix de la compagnie ***Photo repensée*** pour le contrat de photos scolaire de l'École Clair-Soleil 2025-2026 comme présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2.3 Ma boutique scolaire

Madame Nancy Roy mentionne que l'on fait affaire avec ma Boutique Scolaire depuis 2 ans, et auparavant c'était avec Coopsco au Cégep de Lévis. Les parents s'étaient plaints de la distance et des heures d'ouverture de Coopsco. Ma Boutique scolaire est ouverte 7 jours sur 7, mais elle est sur le territoire de la Ville de Québec.

CE-24-25-32 IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Claude Tousignant;

Il EST APPUYÉ PAR madame Michelle Gagnon-Poliquin;

Que le conseil d'établissement approuve le partenariat avec la compagnie Brassard Buro via Ma boutique scolaire concernant l'achat des fournitures scolaires des élèves pour l'année 2025-2026 comme déposé.

Adoptée à l'unanimité.

2.4 Aide aux parents (conférence gestion du changement)

Madame Létourneau, présidente, présente deux offres de formation en lien avec le souhait exprimé au dernier CE d'offrir une formation sur la gestion du changement pour les parents. L'offre retenant le plus l'attention est celle de madame Paule Lévesque. Cette conférence, au coût de 685 $, correspond au budget disponible. Madame Paule Lévesque est une conférencière spécialiste du monde scolaire et de la gestion du comportement des enfants.

Plusieurs autres membres du CE ont de bons mots pour la conférencière proposée et suggère de l'accueillir en présence puisqu'elle a une bonne énergie.

CE-24-25-33 IL EST PROPOSÉ PAR madame Michelle Gagnon-Poliquin;

Il EST APPUYÉ PAR monsieur Joël Savoie;

Que le conseil d'établissement approuve l'accueil de madame Paule Lévesque comme conférencière pour le volet Aide aux parents.

Adoptée à l'unanimité.

2.5 Porte ton pyj

L'activité est une marque de solidarité envers les enfants malades et contribue à Opération Enfant Soleil. Les enfants peuvent remettre un 2 $ en échange du privilège de venir à l'école en pyjama.

CE-24-25-34 IL EST PROPOSÉ PAR madame Nathalie Lacasse;

Il EST APPUYÉ PAR madame Isabelle Landry;

Que le conseil d'établissement approuve la participation (puisqu'il y a contribution financière) des élèves de Clair-Soleil à l'activité.

Adoptée à l'unanimité.

3.0 CORRESPONDANCE

Madame Létourneau, présidente, informe les membres qu'il n'y a pas eu de correspondance pour le conseil.

4.0 INFORMATION

4.1 Inscriptions 2025-2026

Madame Nancy Roy, directrice, informe les membres du conseil qu'en date du 24 mars il y avait 422 dossiers d'élèves dans la banque de 2025-2026 et que quelques demandes sont en attente de preuves de résidence pour déménagement le 1er juillet prochain.

- 59 inscriptions au préscolaire;
- 86 inscriptions en 1re année;
- 58 inscriptions en 2e année;
- 69 inscriptions en 3e année;
- 81 inscriptions en 4e année;
- 69 inscriptions en 5e année.

Pour le Passe-Partout 4 ans, notre école n'a pas été retenue pour l'an prochain.

4.2 Modulaires 2025-2026

Madame Nancy Roy mentionne que toute l'information va maintenant cheminer par le CSSDN.

4.3 Boisé

Le boisé est maintenant accessible aux enfants de Clair-Soleil, à la suite d'une entente avec le propriétaire du boisé concernant la couverture d'assurance.

5.0 RAPPORTS

5.1 Rapport du représentant au Comité de parents

Madame Manon Létourneau, représentante au comité de parents, présente son rapport. Elle mentionne que l'on a discuté des points suivants à la réunion du 17 mars du comité de parents :

- La question concernant les *devoirs à la maison* (harmonisation de l'interprétation et de la pratique) qui avait été soulevée au dernier CE n'a pas été traitée lors de la dernière rencontre du comité de parent. Une communication sera faite pour mettre à l'ordre du jour ce point à la prochaine réunion du comité.

- *Sécurité aux abords des écoles* : un policier-école est venu expliquer son rôle, il est appuyé par la Sureté du Québec pour faire des conférences. Il connait bien son milieu et peut enquêter sur des évènements. Il y a beaucoup de prévention faite par rapport au réseau social pour contrer le recrutement entre autres fait par les groupes criminels.

- *Message de la direction générale* : Malgré les coupes budgétaires, il n'y a pas de souhait de réduire le service aux élèves. Le recrutement est dynamique et la CSSDN est très active pour assurer l'embauche du personnel requis.

5.2 Rapport du représentant des enseignants

Madame Mélanie Frève et madame Isabelle Landry, enseignantes, mentionnent que :

- Madame Mélanie Frève explique que le préscolaire a visité les classes de 4e années à la Ruche pour une activité de lecture et de jeux de tables. L'activité a été très appréciée par les enfants et le personnel. Les enfants du préscolaire n'ont plus accès aux « grands amis » dans la cour et ils ont été très impressionnés de pouvoir les voir.

- Madame Nancy Bélanger, enseignante, a demandé de remettre une série de lettres engagées et d'opinions écrites par les élèves de 4e année qui s'expriment sur le gymnase et la bibliothèque (ou la non-bibliothèque) dans la prochaine école modulaire.

  Madame Létourneau propose de recueillir les points importants pour les consigner dans un document regroupant aussi les préoccupations des autres enfants, du personnel et des parents.

  Madame Grould demande qu'on réponde aux enfants et qu'on les informe que nous rapporterons leurs points à la CSSDN. Madame Létouneau et madame Roy iront livrer la réponse en personne aux enfants de la classe de madame Bélanger.

  Madame Létourneau fait une lecture de la lettre écrite par l'enseignante et d'une première lettre d'un élève.

5.3 Rapport du représentant du service de garde

Madame Johanne Bouffard, représentante du service de garde, mentionne que :

- Ça se passe bien à Clair-Soleil. Toutefois, il y eut beaucoup de remplacements au retour de la relâche puisqu'il manquait quatre membres du personnel.

- Retour sur le déroulement de la semaine de relâche. Les enfants étaient très contents d'être sur le terrain de Clair-Soleil avec la fratrie. Contrairement aux autres années, il y a eu peu d'absences. Les sorties sont bien tombées avec les aléas de la météo.

5.4 Représentant du personnel de soutien

Madame Marie-Claude Tousignant mentionne que :

- Il est suggéré de rouvrir le magasin virtuel pour le matériel à l'effigie de l'école Clair-Soleil. Cette proposition amène le CE à discuter de la possibilité de remettre un élément aux couleurs de Clair-Soleil aux enfants lors de la rentrée 2025.

- On ajoutera au prochain CE un point concernant le produit ou le chandail à remettre aux enfants à la rentrée.

- Si le produit à acheter est un chandail, il pourrait être offert aux parents qui ont plus de moyens d'en commander un pour leur enfant et d'en payer un autre à remettre à un enfant qui a moins de moyens.

5.5 Rapport de la direction

Madame Nancy Roy mentionne que :

- Comité mixte École de l'Envol et Clair-Soleil concernant la cour d'école qui sera partagé entre les deux écoles. Les travaux sont accompagnés par l'URLS pour le volet technique. Les élèves ont aussi été consultés pour connaitre leurs besoins. Les travaux impliquent de formuler une demande au ministère pour une enveloppe de 100 000 $ pour financer les travaux.

- Le drainage de la cour arrière de l'Envol sera amélioré pour la rentrée.

- Les futures préscolaires seront accueillies le 23 mai dans les modulaires. Les préscolaires ont une sortie au musée cette matinée, ainsi qu'une visite des groupes de 5e année à l'Envol. Ainsi, l'accueil des futurs préscolaires se fera dans des modulaires libres.

- Madame Grould mentionne à ce moment qu'il faudrait que les parents des futurs élèves inscrits pour la prochaine année scolaire reçoivent aussi les communications de la CSSDN concernant la construction de l'école modulaire.

6.0 Autres points

6.1 Critère de sélection d'une direction d'établissement scolaire

Madame Manon Létourneau, présidente, mentionne que pour ce point, la discussion doit se faire à huis clos, sans la présence de la direction d'école ni celle de public.

CE-24-25-35 IL EST PROPOSÉ PAR Louis-Charles René;

Il EST APPUYÉ PAR Isabelle Landry;

Que le conseil d'établissement approuve les critères de sélection pour le choix d'une direction d'école, comme discuté.

Adoptée à l'unanimité.

Un suivi sera fait par madame Létourneau, dans les prochains jours, auprès de la direction générale de la commission scolaire, pour transmettre la réponse demandée dans les délais prescrits.

7.0 Levée de l'Assemblée

CE- 24-25-36 La levée de l'Assemblée est proposée par monsieur Joël Savoie, appuyé par madame Mélanie Frève à 21 h 34.

Adoptée à l'unanimité.

Manon Létourneau Présidente	Nancy Roy Directrice